

Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie 2017-2018

Synthèse Phase 1 – décembre 2017

Document de travail Point d'étape – restitution du 19 décembre 2017

Sommaire

Partie 1 – Méthodologie.....	2
1.Rappel du contexte et du processus.....	2
2.Perception du processus de concertation territoriale – phase 1.....	2
3.Le « diagnostic filière MA en Normandie ».....	3
Partie 2 – Les activités de la filière.....	4
1.La Diffusion.....	4
2.Le développement d'artistes et l'accompagnement professionnel.....	5
3.Les musiques enregistrées (son et image).....	6
4.Les pratiques amateurs et l'enseignement.....	7
5.Médias.....	9
6.Action Culturelle, EAC et médiation.....	10
Partie 3 – Questions structurelles et transversales.....	11
1.La ressource, l'observation et l'information.....	11
2.L'économie et l'emploi.....	12
3.La structuration collective et territoriale.....	14
4.La transition numérique.....	14
5.Les Droits Culturels.....	16
Annexe – Début de qualification des territoires.....	17

1. Rappel du contexte et du processus

Suite à la fusion des régions en Normandie en 2016, l'Etat et la Région ont souhaité qu'un état des lieux sur la filière Musiques Actuelles soit réalisé par le FAR, complété par une démarche de concertation par bassins de vie à l'initiative du réseau RMAN. Ceci afin de créer une perspective dynamique, collaborative et collective des acteurs des musiques actuelles du territoire.

2 grands objectifs du processus sont :

- Diagnostic et cartographie régionale MA (FAR) : favoriser l'interconnaissance (entre acteurs, pouvoirs publics...) et mieux appréhender la dimension socio-économique des acteurs.
- Concertation des acteurs (RMAN) : organiser la parole collective et un dialogue constructif entre les acteurs, et co-construire avec les collectivités la mise en œuvre d'une politique en faveur des MA.

Les concertations mises en œuvre par RMAN se déroulent en deux phases sur la saison 2017-2018 :

- La première phase de septembre à décembre 2017 : 2 réunions par territoire (7 bassins de vie ont été définis) afin de « favoriser l'interconnaissance » entre les acteurs, et de définir les thématiques prioritaires à travailler. Une réunion de synthèse régionale avec les acteurs le 29 novembre, et une plénière régionale de présentation le 19 décembre concluent cette première phase ;
- La seconde phase est prévue sur le premier semestre 2018, visant à « approfondir les constats, définir et aller plus loin sur les enjeux, faire des propositions ».

Déroulement de la Phase 1

Deux sessions de réunions se sont déroulées du 11 au 15 septembre puis du 6 au 10 novembre 2017 sur les 7 bassins de vie : Seine-Maritime (et Rouen), Calvados (et Caen), Manche, Eure et Orne. Elles ont fait l'objet d'une synthèse transversale débattue et enrichie lors du séminaire régional organisé le 29 novembre 2017 au Kubb à Evreux.

Les 14 réunions de 3 heures ont réuni environ 150 personnes représentant 88 structures différentes (8 à 20 participants par réunion). Le séminaire régional a regroupé 43 participants sur une journée.

2. Perception du processus de concertation territoriale – phase 1

Un intérêt global pour le processus

- Pour l'**interconnaissance** et les échanges entre les acteurs : permet de révéler les atouts et faiblesses, de confronter les réalités et les perceptions, de tirer profit de l'expertise de terrain, de partager de l'information et de l'analyse, de penser la structuration...
- Une opportunité de **constituer un collectif** interlocuteur des politiques publiques au niveau régional et territorial

Une approche par bassin de vie pertinente

- Permet de tenir compte de la proximité et limiter les déplacements
- **Nécessite des moyens**, des compétences et des méthodologies adaptées, notamment pour assurer la continuité et la permanence du processus
- **Des périmètres territoriaux à stabiliser** (intégrer les métropoles Caen et Rouen à leurs départements respectifs)

Des craintes et limites à dépasser

- Des **craintes d'essoufflement** de la part des acteurs (expériences antérieures fastidieuses, processus chronophage et à renouveler régulièrement)
 - Un changement d'échelle régionale qui éloigne les acteurs de la Région, une relation à renouer (besoin d'interconnaissance et d'équité Hte - Basse)
- Des **ambitions et finalités à confirmer** par les partenaires publics (Région et Etat notamment)
 - Des engagements concrets attendus et des espoirs importants qui peuvent générer des frustrations

- Une **composition à compléter** pour tenir compte du plus grand nombre (dont les plus précaires, les alternatifs...) et une participation de l'État et des collectivités à renforcer

3. Le « diagnostic filière MA en Normandie »

Un diagnostic de filière est un **outil pour les décideurs publics et les structures**, pour une connaissance fine des territoires, de leurs spécificités, de leur tissu d'acteurs et de leurs enjeux. C'est un travail jugé indispensable pour la reconnaissance de la filière MA. Il doit présenter une analyse des données et une mise en contexte. Il doit contribuer à révéler l'invisible en tenant compte des acteurs « alternatifs » qui ne voient pas forcément l'intérêt de participer à ce type de démarche.

Le document produit par le FAR est perçu comme un « état des lieux » partiel, une photo de l'existant très orientée sur l'économie. Il n'a pas appris grand-chose aux participants. Les analyses et les visions macro ont tendances à cristalliser les situations, à niveler les perceptions. En l'état, les données recueillies ne sont pas suffisamment consolidées (échantillon trop réduit) et peuvent nuire à la juste prise en compte de la filière.

- Le diagnostic permet de contribuer au rapprochement des Haute et Basse Normandie. Il identifie les structures et permet de mieux se connaître, de mieux se situer.
- Il révèle des disparités entre les départements, ainsi que des zones blanches : grands écarts avec le Calvados qui ressort comme le territoire le plus dynamique, mais aussi certainement le mieux identifié par le FAR.
- Il renvoie certains territoires ruraux à leur isolement (Eure, Orne...). Cela renforce l'intérêt d'avoir un acteur structurant ou d'un réseau, qui soit fer de lance, qui rassemble et mette en dynamique, en lien. L'isolement demande d'autant plus de conviction et de volonté pour agir sur le territoire.
- Les cartographies sont de bons outils pour découvrir la région, identifier ses acteurs, et se représenter le territoire. Elles pourraient aussi qualifier les différents types d'acteurs, au-delà des structures dédiées ou pluri-disciplinaires (lieu, festival, enseignement, répétition...).
- La prise en compte de l'enseignement est une satisfaction, considérant qu'il est multiforme (institutionnel, associatif, privé...). Certains acteurs déplorent ne pas figurer dans l'étude (dont les MJC par exemple) et que le terme éducation n'apparaisse pas dans le diagnostic, alors que c'est est une clé de développement de nos sociétés. Cela interroge les moyens dédiés à l'apprentissage, les parcours, et les possibilités de valorisation des pratiques amateurs.
- Le choix des panels d'étude ne semble pas toujours pertinent, notamment en excluant les structures pluridisciplinaires des analyses sur l'emploi et les budgets.

<i>Orientations pour la suite du processus</i>	<i>Propositions pour la seconde phase</i>
<p>Consolider la méthodologie, la mobilisation, et la circulation de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter et actualiser le diagnostic • Préciser les articulations et compétences entre RMAN et le FAR 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le processus : réunions par territoire + réunions thématiques • Consolider le diagnostic (panel, cartographies, analyses...)
<p>Poursuivre l'interconnaissance, penser les coopérations entre les territoires, et s'inscrire dans un processus permanent et continu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les travaux entre le FAR et RMAN • Renforcer la participation des élus...
<p>Elargir le champ des concertations au-delà des questions professionnelles (contrat de filière), et les articuler avec d'autres domaines (tiers-lieux, arts numériques, spectacle vivant, ESS...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les domaines d'activités à articuler, et les dispositifs de développement commun (emplois, outils économiques, moyens de production...)

Partie 2 – Les activités de la filière

1. La Diffusion

L'offre de concerts est relativement importante sur la Normandie, avec une diversité d'acteurs (SMAC, lieux pluridisciplinaires, festivals, associations, opérateurs privés et publics, café-concerts...) mais très concentrée sur les métropoles et la côte (festivals).

La programmation en zone rurale se fait essentiellement dans des lieux polyvalents (peu adaptés, sur-coûts d'aménagement, problématiques techniques), et au travers d'une multitude d'associations bénévoles.

L'accès à la scène est difficile pour les groupes locaux, en Normandie comme ailleurs, du fait de la carence de lieux « intermédiaires » (jauges entre 100 et 300 places) et des contraintes pesant sur la programmation des premières parties (imposée par les têtes d'affiches).

Des manques sont soulignés pour la scène amateur, le Jazz et les musiques du monde.

La structuration de réseaux de diffusion à l'échelle des territoires est un réel besoin, afin de nourrir des démarches de concertations et coordonner les programmations qui existent déjà sur certains départements (Manche notamment - meilleure identification des acteurs, partage d'une expertise...).

De façon générale, les participants témoignent de difficultés à toucher des publics diversifiés (« toujours les mêmes publics qui viennent aux concerts ») : un sujet central à approfondir.

Objectifs	Orientations et actions
<p>Développer et structurer le réseau de diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins de lieux de proximité, ruraux, et jauges intermédiaires (100 à 300 places) • Améliorer la coordination des programmations (voire régulation pour limiter la mise en concurrence et protéger les initiatives associatives, non lucratives...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser/informer les élus locaux pour qu'ils identifient mieux les associations MA et les lieux adaptés à ces pratiques. • Envisager des « délégations de compétences » pour la diffusion MA aux acteurs locaux (ex. programmations hors-les-murs par des associations en proximité et SMAC). • Inscrire les MA et associer les acteurs aux Contrats de territoires ruraux pour déployer les moyens publics. • Outiller la coordination des agendas de programmation (rencontres, outils en ligne...). • Soutenir la circulation/diffusion des artistes (ex. du RIF en Ile de France)
<p>Renforcer la diffusion Jazz, Musiques du Monde</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sujet relevant des enjeux de diversité et de soutien aux niches artistiques (réflexion à poursuivre)</i>
<p>Renforcer la diffusion amateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus aux enjeux • Développer les lieux de diffusion de proximité (café-concerts, lieux intermédiaires...) • Promouvoir et développer le dispositif Café-Culture
<p>Améliorer la visibilité de l'offre de diffusion, dans les médias notamment</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un outil commun de mise en ligne des programmations (ex. SoProg)
<p>Améliorer la connaissance de la diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une observation (qualitative) de la diffusion, et croiser les données et travaux avec le CNV...

2. Le développement d'artistes et l'accompagnement professionnel

Pour rappel, l'accompagnement dit professionnel (« des pratiques professionnelles » ou « à la professionnalisation ») a pour fonction de définir les projets professionnels avec les groupes. Le « développement d'artistes » consiste à la mise en œuvre de ces projets (entourage professionnel, production, management, label, tour...).

Globalement, on constate la présence de studios de qualité, de lieux dédiés aux MA, de réseaux et de professionnels, mais en nombre insuffisant et mal répartis sur le territoire régional. Les acteurs de l'accompagnement, de la production et du management sont sur-sollicités et expriment le besoin de se spécialiser. Certains acteurs (lieux, associations) portent des actions d'accompagnement sur fonds propres et à l'appui de compétences internes, regrettant de ne pouvoir s'inscrire dans la durée.

La proximité avec Paris est un atout important, mais illustre le manque d'acteurs sur le territoire régional (management, tour, édition...). Une question de formation professionnelle ?

L'augmentation des résidences d'artistes, et des filages scéniques ne reflètent pas la réalité professionnelle des musiciens qui manquent de débouchés et d'accès à la scène.

La refonte des dispositifs Booster et « Comité d'aide aux groupes » réinterroge la chaîne de l'accompagnement à penser de façon globale, autour du musicien, en termes de parcours adaptés aux différents niveaux, besoins et stades de développement. L'amélioration et de développement des échanges et des collaborations entre les différentes compétences en présence sur les territoires (coordination) est à travailler.

Enfin, notons que les pratiques numériques viennent bouleverser les développements des carrières (promotion, communication, édition... réseaux sociaux), les métiers et voit naître une nouvelle génération d'artistes. Ce constat est moins partagé dans le jazz où internet n'a pas encore d'impact sur la programmation.

<i>Objectifs</i>	<i>Orientations et actions</i>
Soutenir le développement d'artistes, avec une vision régionale	<p>Les dispositifs d'accompagnement doivent impérativement être reliés à la diffusion, dans et hors-région. Il est aussi souhaitable de ne pas dissocier le soutien artistique de l'accompagnement et de l'aide au développement.</p> <p>Penser un « système » d'accompagnement global (de l'amateur au pro) et cohérent à l'échelle régionale, faisant suite aux précédents dispositifs.</p> <p>Prendre en compte les coûts de fonctionnement et l'emploi</p> <p>Relier les acteurs associatifs, les écoles, les professeurs, les conservatoires... pour articuler les compétences en tenant compte de la porosité amateur/pro</p> <p>Développer une offre de formation artistique, technique et administrative.</p>
Consolider la structuration du réseau de d'accompagnement aux échelles départementales et régionales	<p>Mobiliser l'expertise locale pour le repérage des groupes et repenser les soutiens au niveau régional (chaîne de compétences territoriales, coordination entre acteur, temps de rencontre et d'échanges).</p> <p>Tisser des liens avec des relais professionnels (labels, tourneurs...) en région et hors région</p> <p>Améliorer la visibilité des ressources (cartographie des compétences?)</p>
Prendre en compte les pratiques et outils numériques	<p>Développer des formations et outillages</p> <p>...</p>

Propositions pour la révision des dispositifs d'accompagnement

- Impliquer les acteurs de terrain dans la définition des dispositifs (co-construction)
- Penser les dispositifs et les actions pour l'accompagnement des groupes et des personnes
- (re)déployer (ou mutualiser) des moyens matériels et des compétences. La question des moyens humains est d'autant plus forte en milieu rural. La demande d'accompagnement est considérable et nécessite un renforcement des missions.
- Porter une attention aux logiques de concentration économiques, dans le sens où les dispositifs de politique publique n'ont pas pour finalité d'alimenter une industrie musicale, mais bien de garantir une diversité

Un dispositif de soutien au développement d'artistes pourrait avoir deux entrées :

- « projet artistique » avec un comité de sélection qui se réunit plusieurs fois par an
- « accompagnement » en fonction des besoins des groupes ou des musiciens, en s'appuyant et en valorisant les compétences locales (système d'acteurs à identifier)

Les demandes seraient co-portées entre le groupe et la structure qui l'accompagne, le soutien artistique devant être jumelé à un soutien à l'accompagnement.

3. Les musiques enregistrées (son et image)

La « crise du disque » liée aux évolutions technologiques (dématérialisation) et leur démocratisation (matériels et logiciels de plus en plus accessibles) impacte fortement la filière (inversion de la chaîne de valeur scène-disque, économie, métiers...) et les pratiques (plus individuelles, lien renforcé à la vidéo et aux réseaux sociaux). Le disque évolue avec les usages et des supports. Initialement support de développement des groupes (élément incontournable de l'économie de la musique), l'enregistrement a changé de support, de techniques, de format pour devenir une première carte de visite des groupes, avec l'intégration quasi systématique de l'image. Il contribue à l'économie des groupes (autoproductions, ventes sur concerts...) et est souvent conditionné à un financement publique même faible (bourse).

Aussi, les studios d'enregistrements et le métier d'ingénieur du son sont mis en péril par la transition numérique, et restent réservés aux productions les plus professionnels (coûts relativement élevés qui ne sont pas accessibles à l'autoproduction). Une tension existe donc entre les studios d'enregistrement et les lieux de pratiques (dont les SMAC) qui ont développé des studios d'enregistrement pour le maquettage et la préproduction des groupes en développement.

Les fonctions de label (aide à la production) et de distribution régionale sont essentielles pour la visibilité des groupes et leur circulation. Ces activités sont complexes et difficiles à développer aujourd'hui vu l'économie de la filière (majors, plate-formes streaming, marges distributeurs toujours très importante...) qui ne permet pas de dégager des revenus suffisants. La proximité de Paris permet de donner des perspectives de développement si besoin.

Globalement, l'accès à l'enregistrement et à l'édition existe sur les territoires (studios pro et semi-pro, micro-labels...) et semble répondre aux premiers besoins amateurs et professionnels sur la région. Une grande partie des groupes amateurs sont en demande de maquettes comme support valorisant et permettant de prospecter pour la diffusion. Ce travail est de plus en plus souvent lié à l'image (teaser, clip...) et destiné aux réseaux sociaux.

Associer l'image au son pose de nouveaux enjeux. La demande en captation et montage de clip explose, pour une présence sur la toile. L'image de plus en plus présente et constitutive du processus de création interroge l'accompagnement de ces pratiques (pas si émergentes), avec des matériels et de compétences nouvelles (formation à développer). Cela implique de penser de nouveaux partenaires, et d'intégrer de nouvelles compétences à la filière. Aussi, il s'agit d'identifier les compétences et les structures de l'audiovisuel à associer. Par ailleurs, le premier vecteur de diffusion de la musique est le streaming (YouTube etc.). Ces nouveaux canaux remettent en question les droits et modalités de redistribution dans la filière. De la ressource et des actions de sensibilisation, d'information et de formation sont à mettre en place.

Objectifs	Orientations et actions
Mieux connaître et prendre en compte les évolutions liées au numérique, dans la filière enregistrée	Adapter les outils et méthodes d'accompagnement (prise en compte de la vidéo...) Développer une veille/information/formation plus systématique sur les réalités du secteur professionnels (droits, redistribution...) auprès des musiciens et élus
Accompagner les mutations des métiers et des structures de l'enregistrement, de la production et de la distribution	Mettre en place des formations (techniques?) et dispositifs de soutien aux entreprises Réguler des activités d'enregistrement (cadre de pratique des lieux notamment...) Identifier et associer les acteurs de la production audio-visuelle
Renforcer la diffusion des prod. locales	Question label et distribution à penser au niveau régional

4. Les pratiques amateurs et l'enseignement

Les pratiques amateurs sont importantes sur l'ensemble du territoire régional, pour une offre d'enseignement et d'accompagnement jugée insuffisante (cursus, ateliers, locaux de répétition...). Les niveaux des musiciens sont de plus en plus élevés. Les lieux et les formes se diversifient (en groupe ou individuelle, en studio de répétition, à la maison, ou au conservatoire...). Les pratiques évoluent considérablement avec le web, générant de nouvelles attentes (captation vidéo, clip, réseaux sociaux...). Des tendances consuméristes se renforcent et ont des tendances à dénaturer l'activité musicale « dite actuelle » fondée historiquement sur une pratique collective.

L'accompagnement des pratiques s'est considérablement développé au travers des studios de répétition, équipement qui ne se suffisent pas à eux même et qui nécessitent des compétences professionnelles pour les animer. De grandes disparités territoriales sont constatées qu'il s'agit de cartographier.

Les MA sont très peu présentes dans les Schémas départementaux des enseignements artistiques (SDEA) potentiellement à étendre aux « Pratiques Amateurs » en général (SDEA-PA). Des évolutions sont observées au sein des conservatoires avec une baisse de fréquentation qui s'explique par des cursus peu adaptés aux nouvelles pratiques et une émergence forte en dehors des structures identifiées (pratiques numériques, DIY...). De nombreuses écoles de musiques intègrent des ateliers de pratiques collectives et des apprentissages individuels qu'il s'agit de mieux relier. Une offre largement complétée par les cours privés.

En termes de valorisation, il existe des tremplins dans les lycées, et de trop rares scènes ouvertes ou diffuseurs associatifs (plateaux amateurs, premières parties...). Des scènes RAP ou électro pourraient être largement développées.

A noter enfin que le statut de l'artiste qui ne reconnaît pas les activités de transmission, dessine deux mondes entre les professeurs (pédagogues aux pratiques parfois jugées académiques) et artistes professionnels (souvent moins pédagogues et aux pratiques plus particulières). Une situation qui marque une évolution forte dans les MA issues de pratiques autodidactes et de transmission orale.

Par ailleurs, les musiciens diplômés sont rares et difficiles à mobiliser en territoire rural notamment. Il est toutefois constaté que les nouveaux diplômés en musique couvrent aujourd'hui l'ensemble des esthétiques, du classique aux MA, ce qui facilite les recrutements.

<i>Objectifs</i>	<i>Orientations et actions</i>
Améliorer la prise en compte des MA	Intégrer les MA dans les schémas éducatifs : SDEA (PA), les CEL (contrats éducatifs locaux), les contrats de territoires... Cartographier les équipements et compétences et mettre en réseau les acteurs (échelle à préciser), en renforçant les liens avec les écoles, les MJC/MPT...
Améliorer l'offre d'accompagnement et la valorisation les pratiques	Renforcer le soutien aux structures d'accompagnement Développer des lieux de valorisation (diffusion) et de pratique (studios équipés), en complément des cadres institutionnels (conservatoires) Structurer l'offre : développer la formation à l'accompagnement, concevoir des parcours, et identifier les ressources (carto, sites...) Soutenir les actions de transmission (Master Class, rencontres directes entre artistes en activité et praticien amateur)
Prendre en compte les pratiques numériques	Mieux connaître et prendre en compte les évolutions des pratiques liées au numérique (observation, étude... qualifier, quantifier...) Créer un GT, des moyens pour l'équipement, des formations de formateurs, formation MAO... (dont enjeux d'équipement, logiciel...) Réaliser des contenus pédagogiques en ligne (tutoriels vidéo...)

Propositions issues du séminaire

Les dynamiques à engagées relèvent principalement de la **coopération territoriale et de la formation**.

- Repérer des structures qui n'ont pas forcément vocation à accueillir des MA. Auxquels des studios de répétition pourraient être adossés, et potentiellement animées avec des personnels détachés de structures MA compétentes en proximité (SMAC notamment).
- Les évolutions des pratiques impliquent l'usage de nouveaux outils pour accompagner les groupes. Des formations et des coopérations pourraient être envisagées pour partager des compétences nouvelles. RMAN pourrait avoir un rôle important à jouer pour développer ces coopérations.
- Les niveaux de pratiques sont de plus en plus élevés. Certains jeunes sont déjà très avancés sur la pratique musicale, et dont les besoins en termes d'accompagnement sont plus axés sur la scène, le son...
- La mutualisation d'un parc de matériel pourrait être un outil intéressant là aussi

L'accompagnement et l'enseignement des MA sont des sujets qui ont fait débat, reconnaissant la diversité des modes de transmission et d'apprentissage. Les logiques de coopération ou d'articulation entre acteurs nécessite un meilleur repérage des compétences en présence sur les territoires (cartographie des compétences) pour imaginer des échanges, des coopérations...

5. Médias

La présence des MA dans les médias est relativement faible, et fait majoritairement l'objet d'une information plus factuelle que de fond. La presse régionale généraliste, les « gratuits », les publications des collectivités (bulletins municipaux ou départementaux), les radios nationales (France Bleu, RCF... ou commerciales) et locales permettent d'informer des agendas et principaux événements. Si l'information arrive à être diffusée, elle manque souvent de qualité et de fond.

Il existe très peu de médias spécialisés (Gazette du FAR, fanzines Antirouille, quelques Web-zines et blog personnels, la sonothèque Normandie...).

Les radios associatives (Rouen HDR, RC2, Campus Rouen, radio 666, Phénix radio campus, Bazarnaom, pulse, Peps, SeaFM, Radio Flamme, radios étudiantes...) favorisent la diffusion de groupes locaux, malgré une grande précarité.

Outre un soutien à ces acteurs, l'enjeu de l'élargissement de la diffusion radio au niveau national est souligné pour le développement des artistes (grandes ondes, Angleterre, internet, international...).

Les usages, les contenus et l'organisation des médias ont fortement évolués notamment sous les effets du numérique. Les réseaux sociaux sont devenus un véritable canal, souvent plus efficace que les médias traditionnels. Toutefois, l'investissement dans des médias numériques n'est pas pérenne (obsolescence technologique, lourdeur éditoriale...).

Les besoins principaux sont témoignés sur 3 dimensions :

- des agendas pour informer des événements,
- des articles de fonds pour valoriser les actions,
- des actualités artistiques et culturelles (actualités des groupes, projets particuliers...).

L'idée d'un **tiers-secteur médiatique** est défendue mais soulève de nombreuses interrogations quant à son mode de financement. Le soutien renforcé aux médias associatifs (radios, fanzine...) est un enjeu prioritaire qui pose la question de leur structuration.

<i>Objectifs</i>	<i>Orientations et actions</i>
Améliorer la diffusion de l'information (qualité, visibilité, audience...)	<p>Compléter l'offre ? Pour un magazine papier, efficace et local des MA ? Une publication régionale MA ? Investir dans un média plus généraliste ?</p> <p>Intérêt d'un support commun de communication pour les acteurs est de donner du sens, de relier, de faire du commun.</p> <p>Étendre la promotion des applis à l'échelle régionale (sonothèque, Orne dans ma poche...)</p>
Soutenir la diversité des médias	<p>Un plan de soutien aux radios associatives.</p> <p>Porter collectivement la question de la RNT (numérique)</p> <p>Penser des modalités de régulation possible (cf concurrence forte dans la Manche, logiques d'exclusivités)</p>
Renforcer la visibilité des MA (et de la Normandie) dans les médias nationaux (rayonnement...) au service des artistes et des projets	<p>Tisser des liens avec les médias nationaux (radios, TV...) dans une démarche collective (attaché de presse commun?)</p> <p>Construire des partenariats...</p>

6. Action Culturelle, EAC et médiation

L'éducation artistique et culturelle est une priorité de la ministre de la Culture qui souhaite que chaque enfant, voire chaque personne, ait au moins un contact avec une œuvre ou un artiste chaque année. Elle s'est fortement développée ces dernières années dans les musiques actuelles, intégrant de fait le cahier des charges des SMAC. Elle est souvent pensée à travers des dispositifs cloisonnés en direction de publics cibles (empêchés, éloignés... handicapés, jeunes ou vieux, en milieu scolaire ou pénitentiaire...). Elle participe de l'ancrage des associations sur leur territoire, et elle est parfois envisagée comme un levier de développement des publics qui viendront demain fréquenter les lieux culturels.

Les acteurs défendent des principes d'expérimentation et des logiques qualitatives (plutôt que quantitatives), considérant les MA tout à fait adaptées à ces démarches (intérêt, accessibilité, richesse et diversité des pratiques). Les enjeux éducatifs sont rappelés, pour sensibiliser à la diversité des expressions et des musiques, par rapport à la normalisation des propositions commerciales.

L'action culturelle devient un passage obligé pour l'obtention d'aides à la création, impliquant « des bricolages difficiles pour ne pas tordre les projets artistiques » tout en répondant à la commande. Par ailleurs, l'approche par publics spécifiques tend à normer des actions dont on peut interroger la pertinence. C'est toutefois pour certains un moyen de cofinancer des créations.

Une grande diversité d'actions sont déployées en Normandie, à l'appui de dispositifs où les MA ne sont pas toujours bien considérées (conventions territoriales de l'EAC, dispositif Regards de la région, comité d'experts DRAC, Classe à Horaire Aménagé Musique CHAM, Contrats Educatifs Locaux CEL...). Aussi, l'absence de moyens est récurrente alors que les besoins en coordination des dispositifs et en construction des actions sont importants (aide au fonctionnement par l'emploi et des compétences spécifiques).

Enfin, l'action culturelle est aussi à considérer comme une activité professionnelle complémentaire pour les artistes musiciens, un complément de revenus à ne pas négliger, voire à mieux reconnaître. Ce constat interroge les compétences mobilisées et la régulation à penser en ce sens (place des Dumistes, des artistes professionnels...) et les différents cadres d'emplois (artiste intervenant, intermittence) qui peuvent se révéler complexes à articuler.

Objectifs	Orientations et actions
Redéfinir des dispositifs et des cadres adaptés aux MA.	Révision des dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> • sortir du fonctionnement par appel à projet • s'inscrire dans un temps long pour une vision plus pérenne (3 ans), • sans lien systématique à un projet de création, • mettre l'accent sur les compétences et la pertinence des projets, • prendre en compte des coûts de fonctionnement et l'emploi
Structurer l'action culturelle	Penser les actions de façon coordonnées, voire en coopération sur les territoires. Former au développement de l'EAC (pédagogie, montages projets...) pour améliorer la qualité de l'offre, et pour consolider les compétences des musiciens intervenants auprès de publics très divers Réaliser un « guide » des dispositifs et de l'offre d'action culturelle Penser le déploiement des compétences des SMAC ou autres acteurs, vers les territoires moins dotés (cf. travaux du réseau de la médiation).
Reconnaître la contribution des MA à l'action culturelle	Augmenter la part MA des projets soutenus Intégrer les espaces de décision/développement qui touchent de près ou de loin à l'AEC (Contrats de territoires, CEL, comités d'experts...)

1. La ressource, l'observation et l'information

La fonction « ressource » a considérablement évoluée ces dernières années dans sa structuration et ses usages (fin des Centre Info Rock et Jazz et de l'édition papier de l'officiel de la musique par l'irma, suppression des associations départementales musique et danse, fin du réseau ressource...). Les Centres Info Rock et Jazz ont eu l'intérêt de faire reconnaître le milieu des MA. La fonction ressource a évolué depuis, avec les constats de « démocratisation/domestication » (par le web et les réseaux) et de l'essoufflement de la fonction dans les lieux. En Normandie, le FAR est identifié comme centre ressource régional mais encore trop peu connu en Seine-Maritime et dans l'Eure (En Haute-Normandie, la fonction était portée par le PRMA jusqu'à sa fermeture en 2007, puis par le CEM via le site musiques-hn).

Une (re)définition de la fonction ressource, des besoins et les pratiques est à engager. Il s'agit de passer de l'accumulation de l'information mise à disposition, à l'expertise de l'information juste et pertinente, de la bonne orientation, de la bonne mise en relation... La ressource est de fait très liée à la fonction d'accompagnement. **Les outils de la ressource** et de l'information posent les questions du recueil et du traitement de l'information (« comment l'information est-elle recueillie ? comment elle est traitée ? »). **La qualification de la ressource** nécessite de définir des critères communs (quels critères pour inventorier et qualifier les groupes ?). **Les acteurs de la ressource** sont nombreux, très divers, et peu coordonnés. L'outillage peut être amélioré pour répondre aux besoins.

La mise en place de relais territoriaux favoriserait la visibilité et la mise en réseau, sur des logiques participatives et de ressources partagées. **De fait, tout un ensemble d'acteurs de la filière remplissent cette fonction auprès des groupes qu'ils accompagnent**

La question de la mémoire, de la patrimonialisation est à investir pour répondre aux enjeux de transmission et la conservation de fonds privés, la numérisation et l'accessibilité de ces ressources. Pour les acteurs, l'effet « numérique » ne joue pas forcément en faveur de leur propres archives (absence de gestion des archives, perte de fichiers...). Cependant, la Sonothèque Normandie numérise et archive les oeuvres discographiques de la région et les propose en accès libre sur un site de streaming et une application mobile.

Enfin, **l'observation de la filière** est une fonction stratégique potentiellement à relier à la ressource, et à porter au niveau régional de façon collective (cf. annexe – diagnostic). Les travaux d'observation doivent permettre de répondre à des problématiques identifiées (être utile), de proposer des lectures stratégiques (des territoires, des activités), de rendre visible des éléments méconnus... Ils s'adressent à différentes cibles, le politique (aide à la décision), les acteurs du secteur (professionnels), et les publics.

En complément des activités de la filière, **la connaissance des publics** est un sujet à approfondir : quid des « non-publics », éloignés, empêchés ? Quels sont les freins aux pratiques culturelles ? Aussi, la dimension sociologique des territoires pourrait être intégrée à un état des lieux (études, mobilité...).

<i>Objectifs</i>	<i>Orientations et actions</i>
Renforcer la connaissance, l'information et la ressource pour les MA (enjeux d'observation et de mémoire pour une meilleure prise en compte)	Organiser des travaux d'observation (OPP) et d'analyse, de façon permanente et continue, avec l'appui de compétences professionnelles Structurer la fonction patrimoniale (archives, traitement de l'histoire, numérisation...)
Adapter la fonction ressource aux évolutions et besoins	Identifier, reconnaître et cartographier les compétences, les acteurs de proximité Outiller et structurer la fonction

2. L'économie et l'emploi

En l'état, le diagnostic de la filière réalisé par le FAR confirme la précarité de nombreux acteurs de la filière (budgets médians, types de contrats, emplois...). La majorité des structures fonctionnent avec des **aides au projet, sans marge de manœuvre** sur le fonctionnement, pénalisant leur économie et précarisant les emplois. Les MA couvrent un secteur où l'emploi est difficile à maintenir et à pérenniser (d'autant plus en zone rurale), avec des politiques publiques qui demandent toujours de nouveaux projets, toujours plus de développement, sans moyens supplémentaires, au risque de dénaturer les projets.

Concernant les financements publics, la recomposition territoriales (nouvelles intercommunalités) rend le chemin encore plus difficile (dispositifs et interlocuteurs nouveaux), et avec des prises de compétences culturelles rares ou peu prises en compte. Le manque d'**équité des politiques publiques** quant aux différentes activités artistiques n'est pas en faveur des MA. Logiquement, on observe une précarité de l'emploi plus forte (d'autant plus marquée en zone rurale), et une fragilité structurelle « durable ». Cette situation génère certaines frustrations (voire colère) d'acteurs associatifs et nourrit la militance du secteur.

La concentration des moyens sur des **projets structurants risque de nuire à la diversité** des initiatives. Les logiques de rayonnement et de rentabilité ne sont pas compatibles avec des initiatives associatives axées sur l'intérêt général. La région connaît alors **un développement à deux vitesses** qui risque de s'accroître avec des acteurs de grande visibilité (smac, festivals d'envergure...), et des initiatives bénévoles. Une précarisation du tissu associatif est fortement ressentie notamment avec la fin des emplois aidés.

Le **fonctionnement au projet** oblige les structures, les salariés et les bénévoles à la polyvalence des compétences, parfois vécue comme une richesse (logique d'expérimentation, diversité des activités...) mais aussi une contrainte (complexité à gérer...). La problématique du financement du fonctionnement et de l'emploi permanent est donc une priorité, qui peut être réfléchié suivant des logiques d'amorçage (aide à l'émergence).

Les **politiques tarifaires** sont souvent basses ou gratuites afin de favoriser l'accessibilité aux activités et événements, ce qui limite leur capacité d'autofinancement (notamment pour le fonctionnement et les emplois). La présence d'événements gratuits organisés par les collectivités est ressentie comme une concurrence, ou une dérégulation de l'activité. Les modèles économiques sont à revoir, en tenant compte de l'augmentation des charges de travail administratif (la gestion financière d'autant plus chronophage en situation précaire – gestion de trésorerie tendue...). La recherche de financements privés devient prioritaire et indispensable pour les festivals notamment.

L'activité MA sur **les territoires ruraux** est essentiellement bénévole. La professionnalisation et la pérennisation des postes nécessitent de penser de meilleures conditions d'emplois (augmentation des salaires, et des équipes), nécessité renforcée par la fin des emplois-aidés. Lorsque des moyens sont mobilisés à l'investissement (construction de salles municipales), les moyens au fonctionnement sont absents, faisant de ces équipements des coquilles vides.

A noter que sur les territoires ruraux, les PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) qui font suite aux Pays sont des espace d'ingénierie et de développement à mobiliser.

Le champ de l'ESS n'est pas encore très structuré et ne permet pas de mobiliser de moyens spécifiques. A ce jour, la CRESS n'est pas investie par les acteurs culturels, et ne peut pour l'instant proposer que de l'ingénierie d'accompagnement DLA (individuel et collectif).

- Les **Groupements d'Employeurs** existent (secreated, secrabis, oscar, BCBG par exemple) et se sont développés avec l'appui de financements publics. Un réseau national émerge dans le domaine culturel. Il s'agit bien de partager des compétences spécifiques, avec l'enjeu de réunir des employeurs suffisamment en proximité pour des condition d'emploi partagé viables.
- L'idée de **PTCE** (Pôle Territorial de Coopération Économique) est évoquée, avec un principe de coopération au sein de la filière à développer (mais ne fait plus l'objet de politiques publiques spécifiques). Une réflexion sur la coopération économique reste à poursuivre, sur un territoire déjà bien sensibilisé à l'ESS (existence de l'ARDES, convention CNESS-UFISC déjà mobilisée).

Enfin, les **financement européens**, bien que risqués (trésorerie) et difficiles à obtenir et à gérer, restent un champ à investir au-delà du domaine culturel (Programme Culture Créative peu adapté aux acteurs territoriaux), en faveur de l'emploi, des territoires ruraux, ou des échanges internationaux...

Le secteur est dans une dynamique d'expansion, avec une marchandisation qui tend à s'amplifier. Aussi, il s'agit de s'interroger : à quoi doivent contribuer les politiques publiques ? Quelle place des financements privés (mécénat) dans des modèles économiques en évolution ?

Les collectivités ont des rôles d'accompagnement à jouer pour le développement du mécénat, pour la mobilisation de financements européens, pour le renforcement des outils financiers... Et les acteurs ont aussi à s'organiser par eux-même pour construire leurs solidarités et leurs outillages.

<i>Objectifs</i>	<i>Orientations et actions</i>
Améliorer la connaissance de l'économie de la filière	<p>Compléter le diagnostic filière (cartographies et données) afin d'être plus exhaustif et représentatif (implication des réseaux, usage de l'outil Gimic et méthodologie OPP) et mieux valoriser la globalité des activités</p> <p>Inventorier les dispositifs et politiques en Normandie (culture et autre – éducation, santé, économie... Etat et collectivités) pour compléter l'état des lieux – vers une plateforme recensant les différents aides</p> <p>Mise en place d'une cartographie dynamique (cf. outil Caen)</p> <p>Impliquer différentes compétences existantes sur l'étude/statistique (CRESS, CNV...)</p> <p>Mener des études sur les rentabilités et retombées (pas que économiques), les contributions à l'attractivité et au services de proximité, les coûts évités et autres utilités sociales développées par les MA en Normandie</p>
Construire des outils économiques et financiers et mutualiser des moyens	<p>Mobiliser la CRESS pour la construction d'outils économiques (fonds solidaires, garanties bancaires...)</p> <p>Développer la mutualisation de l'emploi (Groupements d'employeurs) et de moyens (matériels)</p> <p>Construire des coopérations territoriales ou sectorielles (production, action culturelle...) et des logiques de circuit-courts</p>
Mobiliser des moyens	<p>Inscrire les MA dans les politiques de développement économique</p> <p>Mobiliser l'ingénierie administrative et financière des collectivités et de l'État pour candidater à des aides européennes</p> <p>Développer le mécénat, à penser localement et certainement collectivement (une fonction territoriale pourrait à réfléchir?)</p> <p>Déployer le dispositif Café-Culture par l'adhésion des collectivités, notamment rurales.</p>
Améliorer le fonctionnement et les conditions d'emploi	<p>Penser des soutiens publics plus orientés sur le fonctionnement et sur du moyen terme (CPO)</p>

3. La structuration collective et territoriale

Au niveau régional, plusieurs réseaux sont identifiés au-delà de RMAN (une salariée permanente) : Focus Jazz en restructuration, Réseau Normandie Equitable lié à l'ESS... Sur les départements, l'Eure est dotée d'un réseau RIFE qui a vocation à couvrir l'ensemble de la filière MA, et l'Orne du réseau RAVE qui regroupe de nombreux acteurs bénévoles (et avec un salarié permanent). Pour la Manche, la structuration en réseau est une question un peu lointaine.

Les acteurs MA du Calvados, en dehors de Caen, ne sont pas structurés en fédération ou réseau au-delà des « petits » festivals qui sont nombreux et à articuler aux événements de grande envergure (Beauregard, Nördik Impakt) et qui interrogent l'économie et la diversité au sein de la filière. Enfin, notons que la démarche de concertation menée à Caen pose la question de la mise en réseau.

L'intérêt des réseaux et syndicats nationaux est témoigné, notamment pour la veille et l'information juridique. Les participants rappellent que la mise en réseau est incontournable pour la structuration de la filière, et pour défendre les acteurs les plus précaires et les territoires les moins dotés (ruralité...).

Les participants soulignent l'importance de consolider les réseaux et de les articuler pour être mieux pris en compte par les collectivités et l'État. Le RAVE par exemple permet de pallier à certaines limites de ses membres.

Propositions issues du séminaire

La complémentarité entre le FAR et RMAN est constatée (histoires et natures différentes). RMAN, en tant que réseau d'acteurs, ne compte pas de collectivités territoriales dans ses membres, et porte une parole de terrain avec une grande autonomie de positionnement vis-à-vis des partenaires publics. Le FAR, en tant qu'agence a des collectivités publiques en son sein, et propose des services opérationnels à la filière.

Des propositions d'articulations sont émises sur l'observation et la production d'analyse :

- Le FAR est qualifié pour la « production de services techniques » dont la formation (un enjeu un peu décrit sur les parcours des personnes dans les MA), outil indispensable pour accompagner les mutations professionnelles et les parcours. Le FAR est aussi porteur d'une fonction ressource, dont le collectage de données est à amplifier.
- Le réseau RMAN a un rôle plus politique, avec une parole libre qui peut donner des lectures et des analyses stratégiques pertinentes grâce au regard croisé des acteurs.

Il s'agit alors d'articuler le collectage d'information (la donnée) par le FAR, avec les capacités d'analyse du réseau RMAN. (exemple de prochain thème d'étude : les publics des MA)

Concernant les dispositifs d'accompagnements, l'articulation entre les deux structures est plus délicate, et risque de rendre peu lisible l'offre d'accompagnement. La conception d'un portage partagé est en travail. Le FAR pourrait être identifié sur l'opérationnel (gestion des dispositifs), et RMAN mobilisé par le biais de relais locaux / référents sur les territoires, avec un comité de suivi régional.

Les autres réseaux (musiques traditionnelles et du monde, jazz, réseaux territoriaux...) ont des spécificités à prendre en compte et à articuler avec un réseau régional.

4. La transition numérique

La MAO est de plus en plus présente dans les pratiques musicales, contribuant à l'autonomie des musiciens dans leurs activités de création et d'enregistrement. Le phénomène est lié à la démocratisation des technologies (matériels, logiciels) et des usages avec le développement des accompagnements : création de sections MA dans les écoles de musiques, intégration de la MAO et de l'enregistrement en complément des studios de répétition et en réponse à la demande.

Il est constaté une inversion des pratiques, la pratique individuelle prenant le pas sur la pratique collective d'une part, et d'autre part la priorité est maintenant l'enregistrement de titres et à la réalisation de vidéoclip avant le passage sur scène. Cela impacte le parcours de la création qui passe d'abord par la diffusion de contenus et la visibilité sur les réseaux sociaux avant la scène. On observe un désencastrement du live et de la production musicale enregistrée. Ces constats interrogent les évolutions de l'accompagnement, des outils pédagogiques, ainsi que l'accessibilité aux ressources (banques de sons, plugs et logiciels, tutoriels gratuits...) qui favorisent la pratique individuelle.

Une grande part des musiciens ne fréquentent pas les structures institutionnelles, au profit de pratiques plus individuelles, autodidactes (comme le furent les musiques amplifiées), où le groupe (lié à la culture Rock) se transforme en individu (évolution dans le RAP ou dans l'électro).

La « Haute Fidélité » du son tant recherchée avant est remplacée par les formats compressés (MP3). Le support d'écoute le plus répandu qu'est devenu le téléphone portable et internet conditionnent la qualité audio.

Les outils numériques permettent de développer des services au profit de

- la mise en réseau et de la coopération entre acteurs : partage de ressources, cartographies dynamiques (des lieux, des activités, des compétences...), outils de recueil de données et observation participative...
- l'information et la valorisation des pratiques : sonothèque, médias en ligne, réseaux sociaux, agendas de programmation...
- la création et les pratiques artistiques : MAO, enregistrement, montages audio-visuel, auto-apprentissages et accessibilité des ressources, partage des créations, diffusion des oeuvres...

Les domaines sont variés et bouleversent certains pans de l'économie de la filière, dont ses modes de redistribution et les droits des artistes. L'ensemble de ces champs doivent être investis progressivement par les acteurs qui ont vocation à accompagner les pratiques artistiques « actuelles » et leur développement.

Objectifs	Orientations et actions
Outiller la mise en réseau et la coopération entre acteurs	Réaliser des cartographies dynamiques des compétences et des ressources MA Former aux nouveaux outils
Informier et valoriser les pratiques numériques	Développer les outils de mise en ligne et d'information : Sonothèque, So Prog... <i>applis</i> ... Créer des liens avec la filière audio-visuelle Soutenir les médias numériques (RNT...) Informier et sensibiliser autour du numérique (droits, risques, économie, outils, évolutions des pratiques...)
Accompagner la création et les pratiques numériques MA	Mener des études et des travaux pour mieux connaître les pratiques numériques et les besoins Penser l'accueil et l'accompagnement des pratiques numériques (besoins, actions à mener, investissements, outillages, compétences...) Sensibiliser et former aux pratiques numériques
Accompagner la transition de la filière	Penser les évolutions liées à la transition numérique : évolution des métiers (sonorisation...), nouveaux métiers (web, communication...), nouvelle économie (redistributions...), outillages...

5. Les Droits Culturels

La notion de droits culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et les Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE¹ et LCAP², en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.

La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement".

Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits³. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.

La majorité des participants sont sensibles à la notion de Droits Culturels. Elle reste assez floue pour la plupart bien que considérée indispensable (« *Les Droits Culturels permettent d'élever le débat* »). Il s'agit de passer de la théorie au concret. Si les Droits Culturels amènent naturellement à penser les métiers de la médiation et de l'action culturelle, les liens avec l'ensemble des activités MA est à interroger. Le secteur semble l'objet d'antagonismes forts entre ces droits et les logiques de rentabilité économique ou de démocratisation culturelle. La notion de participation semble fondamentale, et la notion de diversité est bien illustrée par les programmations.

Les acteurs MA proches de l'éducation populaire se retrouvent naturellement dans les Droits Culturels. Les logiques d'accessibilité (aux services de répétition, aux œuvres...) positionnent les acteurs sur des principes de « distribution » peu conforme aux Droits Culturels. Il s'agit bien de passer d'une considération des « personnes » et non des « publics » (vocabulaire de masse).

Les Droits Culturels constituent un référentiel dans lequel toutes les activités doivent s'inscrire. Si la notion n'est pas complètement maîtrisée par les acteurs et les institutions, il semble fondamental de travailler le sujet au travers d'**espaces associant acteurs et élus**. Les logiques de coconstruction peuvent déboucher sur des projets, voire des dispositifs ou appels à projets en faveur des Droits Culturels.

Comment passer de la démocratisation culturelle à la démocratie culturelle ? Il s'agit d'un véritable changement de paradigme (quelle évaluations au-delà du quantitatif ? Quid des logiques de prescription ?). Comment intégrer la notion dans le quotidien des structures et des projets ? Comment éveiller la curiosité ? Comment lutter contre le phénomène TV et médias dominants ? Comment renverser les « hiérarchies culturelles » ? Quels lieux populaires de rencontre pour donner corps à ces principes ?

1 La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".

2 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).

3 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...

Annexe – Début de qualification des territoires

La Seine, véritable frontière géographique impacte l'aménagement du territoire, sa structuration, son développement, les déplacements et les pratiques. La Basse Normandie doit tenir compte de l'attractivité de Rennes et de la Bretagne, alors que Rouen est ouvert à la Picardie, la région parisienne et les Hauts de France.

La Seine-Maritime est marquée par deux pôles urbains (Rouen et Le Havre) avec une centralité plus forte de Rouen. C'est un département à composante rurale forte (jugé sinistré) culturellement orienté sur vers l'histoire et le patrimoine.

Le territoire de **Rouen Métropole** est constitué de 2 agglomérations et d'un territoire rural. La saturation immobilière de la ville de Rouen (cumulé à ses difficultés financières qui l'empêchent d'être porteuse de dynamiques de développement) l'amène à se développer en périphérie.

Caen est mis en regard avec Rouen, métropole plus industrielle. Cette bipolarité se retrouve dans la comparaison du Calvados avec la Seine-Maritime. La spécificité de l'agglomération est d'être dotée de deux SMAC (Cargo et BBC qui sont les équipements les plus visibles). Certains acteurs de la filière ne sont pas assez nombreux pour répondre aux besoins (manager, tourneurs, éditeurs). L'agglomération de Caen comme bassin de vie doit s'envisager dans la complémentarité urbain-rural.

Le Calvados est marqué par la concentration sur Caen, entouré d'une zone péri-urbaine, des villes moyennes (Bayeux, Lisieux, Vire, Trouville-Deauville-Honfleur, Cabourg). Les territoires ruraux se disent « aspirés par les grandes villes » très axées sur le tourisme (sur la côte) ou reconstruites après la guerre. La vitalité du Calvados est liée à son tourisme maritime l'été (avec ses festivals qui font le poids économique des MA), ses activités balnéaires et son patrimoine religieux (Lisieux notamment). La population est marquée par un phénomène de paupérisation lié à la crise laitière, qui contraste avec la richesse des zones thermales (et des casinos). L'activité culturelle est saisonnière, avec une forte concentration sur l'été, et des difficultés à maintenir des actions tout au long de l'année (un manque de « publics »). En dehors de l'agglomération de Caen, on comptabilise une dizaine de structures dédiées aux MA dont 3 ou 4 liées sont liées à un festival sur la côte. On dénombre pratiquement un équipement culturels ou socioculturels dans chaque ville, qui organise 2 ou 3 événements MA par an. Des zones-blanches demeurent comme à Vire.

L'Orne est un département rural tourné vers l'extérieur. Sa forme en haricot dessine trois zones aux identités distinctes : Bocage à l'ouest aux pratiques coopératives et associatives fortes et historiquement implantées ; le Perche à l'est, tourné vers le bassin parisien, avec très peu d'acteurs et de publics sur le territoire ; et un territoire central considéré comme une zone blanche. Notons l'existence du réseau RAVE, dynamique et solidement ancré à l'ouest.

L'Eure est un département rural maillé de pôles urbains, doté d'une diversité d'acteurs aux approches complémentaires. Des « zones blanches » apparaissent qui nécessitent un travail de fond (actions Hors-les-murs, itinérance, Musicobus...). En parallèle, une sensibilisation des élus aux enjeux des MA et à leur intérêt pour les territoires ruraux serait à engager.

La Manche est composée de 3 bassins de vie (Nord, Sud et Centre), une presqu'île qui induit un comportement du public spécifique à ce territoire maritime et rural. Le sentiment d'éloignement, voire d'enclavement qui est une réalité géographique. De nombreuses initiatives artistiques et culturelles principalement associatives organisent des actions et événements « à taille humaine », ancrées sur le territoire avec une forte participation bénévole. A Cherbourg, les dynamiques sont plus institutionnelles ou municipales avec la présence de nombreux labels nationaux (Scène nationale, Centre national du Cirque...). La culture y est marquée par la proximité avec l'Angleterre. Les publics mais aussi les porteurs de projets et les compétences ont tendance à quitter le territoire par manque de prise en compte par les politiques publiques.

Quelques témoignages sur l'histoire des MA en Normandie et sa structuration

Dans les Musiques Actuelles, **Le Havre** a une identité Rock qui évolue vers de nouvelles esthétiques. On y compte un nombre important de praticiens et de groupes en contraste avec l'absence de petits lieux sur

Rouen. Un chemin d'accompagnement des pratiques, de la répétition à la diffusion, favorise le développement des MA.

La région de **Rouen** a marqué l'histoire des musiques actuelles avec le mouvement Punk-Rock des années 80 et l'existence d'une salle mythique, l'Exo 7 et d'un tissu important de café-concerts et de clubs qui ont depuis disparu. Un renouveau de visibilité arrive aujourd'hui avec des découvertes (petit biscuit, Rilès par ex.). Un nouveau mouvement ?

Les musiques traditionnelles et du monde déplorent le manque de reconnaissance de ces esthétiques. La fermeture du Hangar23 à Rouen, et l'échec de leur structuration en fédération régionale n'a pas servi leur développement.

La transdisciplinarité pourrait être interrogée (question qui se pose à Caen). Des complémentarités existent entre musique, théâtre, arts de la rue. De même, la richesse des lieux pluridisciplinaires et des acteurs de l'ESS doit venir compenser la concentration observée vers les SMAC.

La mobilité, voire la « migration » des groupes des territoires ruraux vers les centres urbains est constatée, illustrant là aussi **l'attractivité des métropoles au détriment des campagnes**.

Un travail de caractérisation des territoires à poursuivre

- *Le Calvados ressort largement du diagnostic en concentrant les acteurs, un constat à relativiser en complétant l'étude. Le sentiment de mouvement de concentration des politiques régionales vers Caen est à prendre en compte (un phénomène qui nuit à la connaissance fine des différents territoires).*
- *L'Orne et l'Eure ressortent comme les départements les moins dotés, ce qui est tout relatif au regard de leur densité de population.*
- *Les constats de fragilité des territoires ruraux sont partagés : jugés peu attractifs, mobilité difficile (peu de transports en communs), population vieillissante, absence de cursus universitaire (très peu d'étudiants)...*
- *L'histoire et la structuration différente entre les deux ex-régions est marquée par la présence d'une agence d'une part, et un réseau d'acteurs d'autre part.*
- *Les cartographies des territoires pourraient être enrichies de données et indicateurs : nombre d'acteurs, de groupes, volumes des pratiques, types de diffusions, niveau de professionnalisation, financements publics...*